

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du douze mars deux mil dix neuf

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Michel LANGLET - Jacques CARPENTIER - Patrick BAKUM - Marie-France DORÉ - Angélique SEARA - Mickaël FOUCHÉ - Jérôme DÉHU

Absent (es) excusé (es): Liliane SALSO-GROSSHENNY
Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Patrick BAKUM
Sébastien CARRARA a donné procuration à Claude SERVAIS
Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU
Justine BOURDON a donné procuration à Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019.

Réfection de trottoirs rues du Général de Gaulle, du Maréchal Leclerc, Pierre et Marie Curie, du 4^{ème} Zouave, Voltaire, du Temple et de Coucy : choix de l'entreprise et autorisation signature du marché

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de retenir l'entreprise pour les travaux de réfection de trottoirs rues du Général de Gaulle, du Maréchal Leclerc, Pierre et Marie Curie, du 4^{ème} Zouave, Voltaire, du Temple et de Coucy. M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres rendu par le Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 438 949,20€ HT
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces des marchés et les pièces de liquidation de l'opération
- Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant leurs avenants, le cas échéant, s'ils n'entraînent pas une augmentation du montant des contrats initiaux supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Prêt pour travaux de réfection de trottoirs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux de réfection de trottoirs rues du Général de Gaulle, du Maréchal Leclerc, Pierre et Marie Curie, du 4^{ème} Zouave, Voltaire, du Temple et de Coucy.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide :

- ❖ De retenir la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie à savoir :

Nature du prêt :	prêt à taux fixe
Montant du prêt :	350 000,00 €
Taux appliqué :	1,34 % (taux annuel réduit)
Durée :	15 ans
Périodicité :	annuel (1 ^{ère} échéance en 2019)
Amortissement :	progressif du capital et intérêts dégressifs

- ❖ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

Mutuelle : convention de partenariat

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec la Mutuelle JUST afin de mettre en place une complémentaire santé pour les habitants de la commune qui n'en possèdent pas ou qui pourraient être intéressés.

Un représentant de la Mutuelle expose le projet au Conseil Municipal. Une réunion publique sera organisée sur ce sujet dans les prochaines semaines. La possibilité de signer une convention avec d'autres mutuelles est envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle JUST.

Proposition de coupes de bois lieu-dit « La Sablonnière »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition des habitants de la commune des coupes de bois de chauffage sur pied au lieudit « La Sablonnière ». Les membres du Conseil Municipal demandent à M. le Maire de faire passer une personne pour estimer le nombre de stères de bois à couper. Il est décidé de limiter les coupes de bois à 10 stères par habitants. Il convient que les administrés intéressés déposent leurs candidatures jusqu'au 18 avril 2019 à 17h15. L'attribution se fera par tirage au sort en Mairie le 18 avril 2019 à 17h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour la vente de bois sur pied au lieudit « La Sablonnière » aux habitants de la commune*
- *Fixe le tarif à 12€ le stère*

Questions diverses : Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire